



No de résolution  
ou annulation

RS-191-15

dépenses en immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018.

Adoptée à l'unanimité

**Imposition de la taxe**

Il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

qu'une taxe foncière de 1,20 \$ du cent dollars d'évaluation soit et sera imposée et sera prélevée sur tous les biens fonds imposables de la municipalité;

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

Aucune question n'a été posée.

**Levée de l'assemblée**

À 20 heures, Monsieur Émilien Beaulieu, propose la levée de l'assemblée

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 11 janvier 2016 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Louis Boulianne, Anne Pelletier, Alain Thériault, Samuel Moreau et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-01-16

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité



**Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Samuel Moreau  
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 7 décembre et 15 décembre 2015 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**Conciliation bancaire**

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 décembre 2015 de 138,686.48 au compte courant et de 61,030.51 au fond roulement.

**Période de question**

Aucune question

RS-03-16

**Approbation des comptes**

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

1. Petite caisse : Costco (batterie)	22.60	
Épicerie 4Sous	14.32	
Korvette	6.52	
Pauline Bossé(ménage)	<u>90.00</u>	133.40
2. Bell Canada :Biblio. & Chalet communautaire	109.74	
Caserne des pompiers	56.98	
Bureau municipal	<u>231.74</u>	398.46
3. Bell (cnatine plage oct-nov. dec.)		347.27
4. Bell Mobilité		19.44
5. Poste Canada		286.23
6. Épicerie 4 Sous		4.59
7. Guy Morin (réparation chauffe –eau ancien bureau municipal		74.73
8. Pitney Bowes		114.98
9. Pièces Tennis		257.77
10. L. Charest & Fils		9.22
11. Groupe BMR		329.81
12. Groupe BMR		50.30
13. Électrosag		7,446.49
14. Usinage Industriel Dégelis		8.55
15. Jacinthe Madore (crochet, savon main, essuie main etc.)		79.95
16. Actual Conseil		344.93
17. Infotech (contrat soutien)		494.39
18. Peterbilt		174.10
19. Pétroles J.Larochelle		6,039.16



No de résolution  
ou annotation

20. P. Beaulieu	274.22
21. MacPek	40.93
22. Solution Témis	1,769.41
23. MRC de Témiscouata (téléphone IP & réfection Dos de Cheval)	6,963.84
24. Équipement Sigma	293.36
25. Aéro Feu	2,156.84
26. Carrefour du Camion.	601.64
27. Anne Pelletier (frais déplacement)	28.80
28. Municipalité de Dégelis	101.10
29. Construction Unic	43,663.07
30. Breton Photo	57.49
31. Denis Moreau (remb, carte Visa pour repas Noël)	528.00
32. Énergie & Ressources naturelles Québec (avis de mutation)	8.00
33. CSST	64.93
34. Commerçant de la Chaudière	14.10
35. Porte Multy ajustement porte garage complexe	289.74
<b>Grand total 2015</b>	<b>73,469.24</b>

<b>2016</b>	
1. Guy Morin (location terrain)	28.74
2. Groupe BMR	29.75
3. CODET	100.00
4. Infotech (contrat soutien)	494.39
5. Édition Juridiques FD	77.70
6. InformAction (bte mural, plaque mural, connecteur)	162.86
7. Réseau Information Municipale di Québec	178.21
8. MRC de Témiscouata (Jardins céleste, plan promo 2016)	236.95
9. PG Solution	6,369.62
10. Servitech (modernisation des dossiers)	8,759.29
11. MMQ renouvellement assurance 2016	17,864.00
12. Construction Lachance & fils inc. (fibrociment)	5,932.71
13. Robert Boileau (ensemble lignage, morceau zamboni)	413.68
<b>Grand Total</b>	<b>40,647.90</b>

**Adoption du règlement 277-2016**

Il est proposé par Samuel Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 277-2016 amendant le règlement 270-2014 et décrétant de nouveaux tarifs pour le ramassage, la disposition et le recyclage des matières résiduelles sur le territoire de Packington. Le règlement est ci-dessous reproduit.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

RÈGLEMENT NUMÉRO : 277-2016



**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 270-2014, DÉCRÉTANT DE NOUVEAUX  
TARIFS POUR LE RAMASSAGE, LA DISPOSITION ET LE RECYCLAGE DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE PACKINGTON**

**ATTENDU QU'** il y a lieu de réviser le coût de facturation;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

**EN CONSÉQUENCE**

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

1) Le Conseil de la paroisse de Packington fixe le tarif de ramassage et de dispositions des matières résiduelles selon les catégories suivantes :

1.	Chalet saisonnier	78.00
2.	Résidence, logement ou chalet habité à l'année	128.00
3.	Ferme avec résidence	192.00
4.	Caisse populaire, bureau de poste atelier & autres maisons d'affaires	128.00
5.	Salon de coiffure, esthétique et bureau d'affaire à même la résidence principale du propriétaire	64.00
6.	Dépanneur (avec ou sans bière), épicerie (licencié ou non), restaurant et autres non-designers	256.00

2) Le Conseil de la paroisse de Packington fixe le tarif pour le recyclage de matières résiduelles selon les catégories suivantes :

1.	Chalet saisonnier	30.00
2.	Résidence, logement ou chalet habité à l'année	50
3.	Ferme avec résidence	90.00
4.	Caisse populaire, bureau de poste, atelier et autre maison d'affaires	60.00
5.	Salon de coiffure, esthétique et bureau d'affaires à même la résidence principale du propriétaire	30.00
6.	Dépanneur (avec ou sans bière), épicerie (licencié ou non), restaurant et autres non-designers	120.00

3) Il est entendu que dans le cas de locataires, la taxe sera payable et facturée au propriétaire.

4) Ces comptes ainsi expédiés seront pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

5) Ces comptes porteront intérêt 30 jours après l'envoi des comptes tout comme tout autre compte de taxes.

6) La somme des montants ainsi perçue servira au paiement des dépenses encourues pour effectuer le service de ramassage, de disposition et de recyclage des matières résiduelles.



No de résolution  
ou annotation

- 7) Ces tarifs seront sujets à changement, selon le budget d'exploitation établi au début de chaque année.
- 8) Le règlement 264-2013 de la Paroisse de Packington est par les présentes abrogé; cependant, cette abrogation ne doit pas être interprétée comme n'affectant aucune matière ou chose faite ou devant être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil municipal de Packington à son assemblée ordinaire du 11 janvier 2016.

Maire

Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

RS-05-16

Adoption du règlement 278-2016

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 278-2016, abrogeant le règlement 266-2013 et modifiant le montant autorisé du fonds de roulement et pourvoyant à l'affectation de nouvelles sommes. Le règlement est ci-dessous reproduit.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Règlement numéro 278-2016

Abrogeant le règlement 266-2013 pour modifier le montant autorisé du fonds de roulement et pourvoyant à l'affectation de nouvelles sommes.

Attendu que la corporation municipale a constitué antérieurement un fonds de roulement par l'adoption du règlement numéro 231-2007, le règlement numéro 249-2011, le règlement 257-2012 et le règlement 266-13;

Attendu que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire y affecter de nouvelles sommes;

Attendu qu'avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du 7 décembre 2015;

En conséquence, il est résolu que soit adopté par les présentes un règlement portant le numéro 278-2016 ordonnant et statuant ce qui suit à, à savoir :



No de résolution  
ou annotation

Article 1 L'article 1 du règlement numéro 266-2013, constituant le fonds de roulement est abrogé et remplacé par ce qui suit :

"Le Conseil décrète que le montant maximum autorisé du fonds de roulement, soit 215 000 \$ est désormais porté à 246 500 \$.

Article 2 Le Conseil est autorisé à transférer audit fonds de roulement une somme additionnelle de 31 500 \$ en provenance du surplus accumulé du fonds d'administration général.

Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance du 11 janvier 2016

Maire

Secrétaire-trésorier/Directeur général

RS-06-16

**Chemin privé : tarif**

Considérant l'augmentation des coûts du carburant et des autres frais inhérents, le Conseil juge nécessaire de modifier le tarif pour l'ouverture de la route du Lac-Légaré, appartenant pour 0.70 km au Domaine du Lac-Légaré;

Après délibération,  
il est proposé par Louis Boulianne  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe à 2,000 \$ le tarif pour l'entretien de 0.70 kilomètre de chemin appartenant au Domaine du Lac-Légaré pour l'année 2016. **99**

Adoptée à l'unanimité

RS-07-16

**Conditions de travail du secrétaire-trésorier/directeur général**

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe les conditions de travail du secrétaire-trésorier/directeur général pour l'année 2016 comme suit :

**Fonction générale**

Accomplir toutes fonction et tâches reliées à son titre selon le code municipal.

**Fonctions particulières**

- 1 Superviser tout projet à compétence municipale, octroyé par le gouvernement provincial et fédéral.
- 2 Assurer la responsabilité et la supervision de tout le personnel syndiqué ou non
- 3 Être responsable de la voirie municipale
- 4 Inspecteur en environnement et en bâtiment sauf la bande riveraine.



No de résolution  
ou annotation

- 5 Le Conseil pourra confier à l'employé toutes autres responsabilités nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité. Il est cependant bien entendu que toutes responsabilités nouvelles seront en relation avec son champ de compétence.
- 6 Avec approbation du Conseil, il pourra avoir l'opportunité de suivre des cours de perfectionnement et d'assister à un congrès.

#### Salaire

- 1 La rémunération augmente de 2 %
- 2 L'allocation comme responsable de la voirie d'été augmenté de 2 %

#### Avantages sociaux

- 1 Assurance collective payée à 50 % par l'employeur
- 2 6 semaines de vacances annuelles
- 3 1 journée de maladie par mois cumulable et/ou payable annuellement
- 4 2 journées de congé mobile
- 5 L'employeur contribuera un montant de 5 % à un REER et sera versé dans un compte REER une fois par mois

Ces conditions sont rétroactives au 1er janvier 2016

Adoptée à l'unanimité

RS-08-16

#### A.D.M.Q. : Cotisation 2016

Il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement de la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la prochaine année au montant de 790.69 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RS-09-16

#### Transport adapté et Collectif Rouلامي inc

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte les prévisions budgétaires 2016 du Transport adapté et collectif Rouلامي du Témiscouata démontrant des revenus et des dépenses de 409,294 \$

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington approuve l'entente de service entre la municipalité et l'organisme responsable de l'organisation du service pour l'année 2016. Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington nomme la MRC de Témiscouata, municipalité mandataire à titre de porte-parole inter municipal du Transport adapté et collectif Rouلامي inc.

Adoptée à l'unanimité

**OMH de Packington : Budget 2016**

Il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte les prévisions et budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Packington pour l'année 2016 et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Que le Conseil s'engage à s'assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisée (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

Adoptée à l'unanimité

RS-11-16

**Indexation du taux horaire de la secrétaire administrative et des élus**

Il est proposé par Samuel Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une indexation de 2% du taux horaire de la secrétaire adjointe ainsi que de la rémunération des élus pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

**Compte-rendu de diverses réunions**

M. le maire donne un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Témiscouata ainsi que la rencontre avec la corporation de développement économique de la région de Dégeils.

**Période de questions**

- Un contribuable demande de mettre les dates des séances du conseil
- Un contribuable demande de mettre aussi dans le site internet
- Un contribuable demande s'il y a eu une décision concernant le projet d'étable froide dans le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Nord.

**Levée de l'assemblée**

À 20 h 30, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée.

